

M. BUREAU : C'est là une preuve indirecte ?

M. BENNETT : Le ministre constatera que le remorqueur et la drague en question ont été importés par l'honorable député (M. Conmee) par Conmee et Bowman.

M. CONMEE : Cette affirmation est inexacte. Il n'a jamais été importé de remorqueur ni de drague, soit en mon nom, soit au nom de Conmee et Bowman. Si l'honorable député, même après la rectification que je viens d'apporter, ne veut pas retirer son affirmation, je ne saurais dire si, la Chambre délibérant en comité, il a le droit de retirer son allégation—mais s'il ne veut pas le faire, qu'à cela ne tienne, je ne désire nullement qu'il se rétracte. Emanant d'une pareille source, cette assertion n'a point d'importance.

M. BENNETT : J'accepte la déclaration de mon collègue, pour le moment, mais je somme le ministre des Douanes d'examiner ses liasses à cet égard. La date de la construction de ce remorqueur se perd dans un lointain passé. Voici donc à quoi se résume toute cette affaire : un fonctionnaire ministériel, consciencieux, honnête, laborieux reçoit mission de se rendre à Port-Arthur afin de passer un bon marché au nom du Gouvernement et il réussit, en effet, à conclure un excellent arrangement avec ces deux individus, Whelan et Murphy qui, s'ils eussent été des hommes de parole, auraient respecté leur engagement.

Or, monsieur Fraser étant revenu au ministère et ayant fait son rapport à l'égard de ce marché, voilà que M. Whelan, le genre de l'honorable député répudie la convention qu'il avait faite ; il impose sa volonté au ministère et pour les services de ces trois petits remorqueurs, dont l'un n'a qu'une force de six chevaux-vapeur, il obtient, ainsi que son associé, \$100 par jour pour chacun de ces bateaux respectivement, pendant douze jours. Le gouvernement libéral, lorsqu'il était au pouvoir dans la province d'Ontario, fut victime des relations qu'il avait nouées avec cet honorable député, et le gouvernement fédéral en subira les mêmes conséquences. Je tiens à ajouter un détail : dans la ville de Midland, on a employé un remorqueur de fortes dimensions et d'une assez grande force, appartenant à des amis du Gouvernement, et ce service ne coûta que \$40 par jour. Ce remorqueur de Midland pourrait remorquer cinq ou six bateaux comme le "Siskiwitt," tout autour de la baie.

M. CONMEE : Je ne suis pas au courant de toute l'affaire ; seulement, je veux bien fournir à l'honorable député les renseignements que je possède et que je crois exacts. A M. Whelan avait été assigné la tâche de tenir le port de Port-Arthur parfaitement libre, et à M. Murphy celle de dégager le port de Fort-William. M. MURPHY.

phy n'a employé qu'un seul remorqueur à ces travaux. Avant l'érection des élévateurs de la compagnie du chemin de fer canadien du Nord, Port-Arthur possédait les élévateurs de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et l'entrée des principaux docks. C'était cette entrée du port qu'il fallait tenir bien dégagée. Or, peu après que le grain eût été délivré à ces nouveaux élévateurs, on voulut que les navires se rendissent là pour effectuer leurs déchargements et c'était là une tâche toute différente de celle qu'on avait d'abord visée. Le même fait se reproduisit à Fort-William. Les députés qui ont visité Fort-William se le rappelleront sans doute, les élévateurs de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique occupent un espace d'une couple de milles sur le parcours de la berge de la rivière ; il y a une distance de près de deux milles, du premier élévateur à l'élévateur d'amont. Les propriétaires de navires voulurent se rendre à l'élévateur d'amont, ce qui n'était point visé dans l'arrangement primitif ; et comme cette partie de la rivière n'avait pas encore été dégagée, il fallut employer tous les remorqueurs du port, pour rompre la glace afin de faciliter aux navires l'accès de cet élévateur. Voilà ce qui a nécessité ce surcroît de travail. Que l'honorable député veuille bien le croire, s'il avait engagé des capitaux dans la construction de remorqueurs, et qu'il fût renseigné sur ce genre de travail, il ne trouverait rien d'exagéré dans ce prix de \$100 par jour pour le service d'un remorqueur.

Sir WILFRID LAURIER : L'honorable député me permettrait-il de l'interrompre ? Je propose au comité de renvoyer la suite de la discussion à une séance ultérieure.

(On adopte la motion et il est fait rapport de l'état de la question.)

VOIES ET MOYENS.—L'EXPOSE DES MOTIFS BUDGETAIRES.

L'honorable M. W. S. FIELDING (ministre des Finances) propose à la Chambre de se former en comité, afin de délibérer sur les voies et moyens applicables aux dépenses du budget général à voter à Sa Majesté.

Monsieur l'Orateur, en présentant, pour la dixième fois à cette Chambre l'exposé financier annuel du Canada, tous les députés, j'en ai la conviction, se réjouiront avec moi de ce que nous sommes en mesure de nous féliciter de la continuation de la remarquable prospérité dont tout le Canada, grâce à une bienveillante Providence, bénéficie depuis nombre d'années. Suivant la coutume en vogue, dans l'exposé des motifs budgétaires, force me sera de revenir sur la situation financière des trois années fiscales dernières.

D'abord, il nous faut examiner les affaires de l'exercice 1904-1905, qui s'est clôturé le 30 juin dernier ; en deuxième lieu, nous jetterons un coup d'œil sur l'exercice en

cours, qui se terminera le 30 juin prochain ; enfin, nous examinerons peut-être brièvement les affaires du prochain exercice, ou pour parler avec plus de précision, la prochaine période financière qui, en conséquence de la modification projetée de l'année financière, sera une période de neuf mois, à commencer du 1er juillet prochain, pour finir le 31 mars de l'année suivante.

Quant aux affaires de la dernière année financière, comme la Chambre a ces chiffres sous les yeux depuis longtemps, cette question ne demande pas de longs développements de ma part. A un ou deux égards, les résultats financiers de l'année ont sensiblement différé de mes propres prévisions. Les recettes de l'exercice ont atteint le chiffre que j'avais prévu, sauf un écart de quelques millions de dollars. Les recettes douanières accusent une augmentation de \$731,000, relativement à l'exercice précédent, et au cours de ce dernier exercice ces recettes ont atteint un chiffre double de celui réalisé il y a huit ans. Les recettes postales ont pris un accroissement de \$473,000. Celles des chemins de fer accusent une augmentation de \$423,000. A côté de cette plus-value dans les recettes, plusieurs services accusent diminution. Dans la classification générale de nos services, celui de l'accise se fait remarquer par une diminution de recettes de \$372,000 ; tandis que les recettes des terres domaniales du Canada indiquent une diminution de \$150,000, écart dû surtout au ralentissement de l'activité des affaires au Yukon ; enfin, les recettes de diverses sources ont diminué de \$592,000.

Nonobstant ces diminutions, les recettes de l'année, dans leur ensemble, accusent une augmentation de \$512,955.85. C'est là une situation de recettes fort satisfaisante. L'augmentation n'a pas été aussi sensible que les années précédentes, alors que la progression de nos recettes se faisait par grandes enjambées et que l'accroissement de chaque année se chiffrait par millions ; mais d'autre part, les résultats de l'année, somme toute, sont assez satisfaisants. L'année 1904-1905, tant à l'égard des recettes budgétaires que de l'activité commerciale, a été une période de repos, le pays, faisant provision de force et se préparant pour le développement plus important qui s'approchait.

En ce qui concerne les dépenses de l'année, les résultats sont moins satisfaisants. Les dépenses ont de beaucoup dépassé le chiffre de mes prévisions, à l'époque de mon dernier exposé budgétaire. Eu égard à la date tardive à laquelle eut lieu cet exposé budgétaire, l'année dernière, nous aurions été en lieu de supposer que nos prévisions de dépenses répondraient plus exactement que d'ordinaire aux résultats de l'année. En réalité, l'année fiscale était déjà clôturée, quelques jours avant la présentation de l'exposé des motifs budgétaires ; mais la clôture de l'exercice et celle des comptes de l'année fiscale sont des choses bien différentes. En Grande-Bretagne, l'an-

née fiscale se termine le 31 mars et les comptes sont immédiatement clos ; tous les reliquats de crédits tombent en annulation en fin d'exercice, et l'exercice s'ouvre avec les crédits votés pour l'année.

Cela est très possible dans un pays comme l'Angleterre, dont la superficie est comparativement limitée, la population dense, les communications par voies ferrées, par télégraphes et par téléphones plus perfectionnées qu'on ne peut le faire dans un immense pays comme le Canada. Il a fallu nécessairement allouer un certain temps après l'expiration de l'exercice financier pour arrêter les comptes. Il est entré pas moins de \$17,000,000 dans les comptes publics, entre le dernier jour de l'exercice de 1904-1905, et la date réglementaire de la balance des comptes. Le total des déboursés effectués, l'année dernière, entre ces deux dates, est plus élevé que le bilan des dépenses du pays pour plusieurs années après la confédération. Le discours sur le budget ayant été prononcé si tard, on serait peut-être tenté de croire que nous aurions pu prévoir plus exactement le bilan des dépenses ; mais, en réalité, les recettes réalisent à peu près nos prévisions, et les dépenses imputables sur le fonds consolidé et sur le capital accusent une forte augmentation. De sorte que l'excédent prévu des recettes sur les dépenses n'est pas aussi élevé, tandis que notre espoir de pouvoir solder notre bilan de la dette publique par une légère augmentation s'est traduit au contraire par une augmentation de \$5,000,000. Malgré cette défection, l'exercice a été en somme assez satisfaisant sous le rapport du commerce et des finances, quoiqu'il souffre légèrement de la comparaison avec les exercices précédents, qui ont été exceptionnellement heureux. Il ne faut pas oublier que le budget canadien plane aujourd'hui dans les chiffres élevés, beaucoup plus élevés qu'autrefois, et par conséquent on ne peut s'attendre à avoir la même justesse dans les prévisions de dépenses. Le résultat est qu'au lieu de l'excédent prévu de \$9,000,000, nous n'avons que \$7,863,089.81, somme très respectable en soi, et qui dépasse la moyenne des excédents qui ont marqué tous les exercices de notre administration. L'énumération des excédents excite toujours l'intérêt et j'ai en conséquence dressé le tableau suivant des excédents qui se sont produits dans les finances depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir :

	Excédent de	Excédent de
	recettes.	dépenses.
1896-7..	\$519,981 44
1897-8.. .. .	\$ 1,722,712 33	
1898-9.. .. .	4,837,749 00	
1899-1900.. .. .	8,054,714 51	
1900-1.. .. .	5,648,333 29	
1901-2.. .. .	7,291,398 06	
1902-3.. .. .	14,345,166 17	
1903-4.. .. .	15,066,984 12	
1904-5.. .. .	7,863,089 81	

Au total les excédents accumulés pendant neuf ans, déduction faite d'un déficit, se chiffrent à \$64,300,165.85, soit une moyenne de \$7,144,462.97 par année.

On se demande quelquefois à la Chambre comme au dehors en quoi diffère de l'ancienne méthode la méthode des libéraux de calculer les excédents. La différence existe seulement, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois et je le répète encore, dans la manière d'inscrire les primes sur le fer et l'acier et autres produits. Autrefois elles figuraient comme détaxe au compte de la douane. Nous avons jugé qu'il ne saurait y avoir de détaxe quand il n'y a pas eu de déboursé. Cette méthode ne s'adaptait pas à notre manière de voir et nous l'avons changée. Les primes étant, dans notre opinion, rien autre chose que des avantages spéciaux, nous avons jugé à propos de leur ouvrir un compte spécial, où elles figurent depuis lors. Ce n'est pas à proprement parler une dépense imputable sur le capital, vu que ces primes sont en quelque façon assimilées aux subventions aux chemins de fer. On nous reproche quelquefois d'avoir effectué ce changement sous le prétexte qu'elles sont réellement imputables sur le revenu. Je ne m'arrêtera pas à discuter la justesse de cette prétention, mais je soumets la question franchement à la Chambre, comme je l'ai fait dans le passé. Si nous acceptons cette manière de voir et si nous imputons sur le revenu de chaque année toutes les primes que nous avons payées depuis 1897, nous aurons, au lieu d'une moyenne d'excédent de \$7,144,000 par année, une moyenne de \$6,526,233. Il est évident que même si nous ajoutons quelque importance à cette critique de nos adversaires, le résultat pour neuf ans n'accuse pas une différence très marquée dans le total de nos excédents.

J'en arrive aux opérations de l'exercice 1905-1906. Mes prévisions de recettes sont \$79,000,000, contre un revenu total de \$71,182,772 pendant l'exercice 1904-1905, de sorte que je prévois une augmentation de recettes de \$7,800,000.

Je chiffre à \$66,500,000 les dépenses de l'exercice courant imputables sur le fonds consolidé. L'année dernière, les dépenses de ce chef ont été de \$63,319,682, c'est-à-dire que j'entrevois une augmentation de \$3,180,000 de cette source.

Je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que j'évalue l'augmentation des recettes à \$7,800,000 et l'augmentation des dépenses imputables sur le fonds consolidé à \$3,180,000, calcul estimatif dont la réalisation servira d'autant à soulager le compte du capital.

Si nos prévisions quant aux recettes et aux dépenses, comme je viens de les soumettre, se réalisent, nous aurons cette année un excédent de \$12,500,000, un des plus considérables dans l'histoire du Canada. En effet, deux exercices seulement, et ce sous

M. FIELDING.

notre administration, accusent un plus fort excédent.

Je prévois que nous dépenserons cette année \$15,500,000 imputables sur le capital, soit une somme à peu près équivalente à celle de l'année dernière, qui s'est chiffrée par \$14,484,000.

Ainsi les dépenses probables pour l'exercice courant, y compris \$66,500,000 imputables sur le fonds consolidé et \$15,000,000 imputables sur le capital, sont de \$82,000,000.

M. R. L. BORDEN : Y compris le total des primes?

M. FIELDING : Tout est compris; les primes sont portées au compte appelé compte du capital et spécial.

Additionnons maintenant à \$79,000,000 de recettes \$2,200,000 disponibles au fonds d'amortissement, et nous avons \$81,200,000 à notre crédit; nous prévoyons donc une augmentation de \$800,000 de la dette publique pour l'exercice courant. J'ai l'espoir que l'expansion du commerce portera les recettes à plus de \$79,000,000 et que nos comptes se balanceront à la fin de l'année, après avoir payé toutes nos dépenses, et sans rien ajouter à la dette. Je préfère toutefois rester modéré dans mes estimations, car nos prévisions de l'année dernière ont été quelque peu décevantes. Il se peut donc, d'après les chiffres que je viens de soumettre, que la dette publique soit même augmentée d'un peu plus des \$800,000 prévues.

Maintenant, j'avoue qu'il est difficile de fixer une estimation même approximative des opérations pour les neuf mois de l'exercice 1906-1907. Le budget principal pour cette période a été déposé devant la Chambre et se chiffre au compte du fonds consolidé par \$51,594,532.72. Le total imputable au capital est, en sus, de \$16,342,015, dont \$10,000,000 pour le Transcontinental. Il faudra ajouter à cela le budget supplémentaire qui est déposé, règle générale vers la fin de la session. Je n'en connais pas le total, mais je puis donner à la Chambre l'assurance qu'il n'est pas excessif.

M. FOSTER : Combien à peu près?

M. FIELDING : Un peu plus de \$2,000,000, je crois, mais ces crédits sont à l'étude et comme l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) le sait, il est difficile d'en donner plus qu'une évaluation approximative. De plus, il est d'ordinaire vers la fin de l'année financière de déposer un deuxième budget supplémentaire pour solder les derniers comptes de l'année. Il faut donc ajouter le total de ces deux budgets supplémentaires à toutes les prévisions que nous ferons sur les opérations de l'exercice prochain.

Le plus sûr moyen d'établir le revenu probable pour les neuf mois est de prendre le revenu de la période correspondante de l'exercice courant, c'est-à-dire depuis le 1er

juillet 1905 au 31 mars 1906, ce qui donne \$57,015,562.68. Nous devons reviser le tarif au cours du prochain exercice et la conséquence financière de cette révision est, comme les honorables députés le savent, très problématique. Je ne tiens pas à en dire davantage. Je ne m'attends pas à ce que les modifications au tarif, que nous pourrions, je crois, soumettre au Parlement à la session d'automne, produisent aucune perturbation dans les revenus, et si le commerce continue à se maintenir, nous pouvons au moins prévoir que les recettes des neuf prochains mois équivaldront à celles des neuf mois correspondants cette année. Je crois même que l'expansion du commerce améliorera ces prévisions. Ainsi, en supposant que mes estimations pour les neuf mois sont justes, nous encaisserons assez de recettes pendant cette période pour payer toutes nos dépenses imputables sur le fonds consolidé et laisser un excédent notable, probablement proportionné à la moyenne des autres; cet excédent contribuera à diminuer l'augmentation probable de la dette publique. Je ne me sens pas disposé à disserter longuement sur les affaires futures, mais si le commerce continue à augmenter dans une proportion raisonnable, il n'y a pas de raison pour que l'exercice de neuf mois ne se solde par des résultats aussi satisfaisants que les exercices complets du passé.

On a consacré beaucoup d'attention à l'Intercolonial, surtout aux finances de ce chemin de fer, et la Chambre sera heureuse d'entendre, j'en suis sûr, l'exposé de ses opérations pour la période écoulée de l'exercice actuel, comparée à la période correspondante des exercices passés. La Chambre sait, trop bien peut-être, que les finances de l'Intercolonial n'ont pas été des plus prospères depuis quelques années. En 1904, cette administration a accusé un déficit de \$900,000, qui a monté à \$1,725,000 l'année d'ensuite.

Voici un état des opérations du réseau pendant les dix mois expirés le 30 avril dernier. Recettes : \$6,265,218.14; dépenses d'exploitation : \$6,380,923.92; excédent des dépenses : \$115,705.78. Je ne sais pas si mon honorable collègue, le ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Emmerson) va pouvoir maintenir cette proportion jusqu'à la fin de l'exercice, mais s'il y réussit, les finances de l'Intercolonial auront pris un aspect tout différent. Souhaitons, nous autres surtout gens des Provinces maritimes, qui sommes plus que tout le monde intéressés à cette entreprise, souhaitons que l'honorable ministre, dans son extrême désir de rétablir l'équilibre dans les finances de ce réseau, ne néglige pas de donner au public qui patronne l'Intercolonial, les conditions et les facilités avantageuses de transport ordinaires.

Je désire appeler votre attention sur l'administration des Postes, laquelle, j'ai le plaisir de le constater, accuse un état financier des plus satisfaisants. Le nouveau directeur général des Postes (M. Aylesworth) a main-

tenu la saine prospérité établie dans ce ministère par son prédécesseur, sir Wm Mulock, et il se peut qu'il soit en mesure de présenter un état encore plus brillant. L'excédent du ministère a été de \$490,844.89 en 1904-1905—près d'un demi-million. S'il devait simplement répéter cette année un bilan aussi satisfaisant, ce serait un résultat très flatteur pour lui et pour lequel il n'aurait crainte de toute comparaison future pour une première année d'administration, mais les chiffres que j'ai obtenus font voir que l'honorable ministre (M. Aylesworth) a fait encore mieux.

La prospérité du ministère des Postes est le baromètre qui indique la prospérité générale du pays. Dans tous les cas, l'honorable ministre m'a remis le magnifique état suivant pour les neuf mois de l'exercice qui ont pris fin le 31 mars dernier. J'ai pu réunir les chiffres des autres ministères jusqu'à une date bien plus rapprochée, mais au ministère des Postes, les comptes sont balancés tous les trois mois et une évaluation à une date postérieure au 31 mars aurait présenté des inconvénients.

L'excédent des Postes pour les neuf mois expirés le 31 mars est de \$747,880; malgré cela, l'honorable directeur général des Postes m'a assuré qu'il pourra montrer à la fin de l'année un excédent de \$900,000. Quel contraste,—je ne parle pas en partisan, car la Chambre se félicitera avec moi de la prospérité du pays,—mais quel contraste avec l'administration financière des Postes il y a quelques années. Ce n'est que tout récemment que le port des lettres était de 3 cents au Canada et de 5 cents pour la Grande-Bretagne, et malgré ces tarifs exorbitants, le ministère des Postes dépensait tous ses revenus et était obligé de tirer sur le Trésor public à la fin de chaque exercice pour solder ses déficit de \$600,000 à \$700,000. Après avoir procuré au public un service postal très généreux, après avoir réduit le port, après avoir conféré cette bénédiction—l'expression n'est pas exagérée—qu'est le port à deux sous, le directeur général des Postes ne demande rien au Trésor public, mais au contraire il vient y déposer \$900,000 pour aider à défrayer les autres services publics. Je le répète, j'espère que l'honorable ministre ne deviendra pas trop confiant. Le public n'est pas très désireux d'avoir un excédent de recettes aux Postes; je crois plutôt qu'il est passablement unanime, eu égard aux dépenses énormes d'administration dans le passé, à se contenter chaque année d'un léger excédent au crédit.

Ainsi, espérons que le ministre ne s'arrêtera pas à admirer son excédent de recettes, mais qu'il consacra son attention à l'amélioration du service postal afin d'en donner le bénéfice au peuple.

Les statistiques pour l'exercice 1904-1905 montrent que le commerce s'est maintenu dans les chiffres élevés; elles n'accusent cependant pas d'augmentation; au contraire, elles indiquent une légère diminution.

Le total du commerce en 1904-1905, d'après le rapport de l'honorable ministre des Douanes (M. Paterson) a été de \$470,151,289 contre un total de \$572,733,038 en 1903-1904 et \$467,064,685 en 1902-1903. D'après ce total, les importations accusent une augmentation de \$5,000,000, tandis que les exportations donnent une diminution de \$7,500,000. Les principales diminutions dans les produits domestiques exportés proviennent des mines et de l'agriculture, des premières au montant de \$1,000,000 et de l'autre au montant de \$7,100,000. Les produits étrangers exportés du Canada accusent également une diminution de \$2,000,000. Comme je l'ai observé au début, l'exercice 1904-1905 peut être considéré comme une période de repos, pendant laquelle le pays prend haleine et se prépare à entrer dans une ère nouvelle d'expansion commerciale qui le presse de près. Si les résultats de l'année dernière ne sont pas très satisfaisants—ce qui n'est pas exact, car ils ne souffrent guère par la comparaison avec ceux de toutes les années précédentes, excepté une couple pendant lesquels ils ont pour ainsi dire tenu du prodige—si le pays a joui d'une période de repos en 1904-1905, nous avons tout lieu de croire que nous sommes arrivés à une nouvelle ère de prospérité. J'ai ici le bilan du commerce pour les dix mois expirés le 30 avril.

LE COMMERCE DE 1905-1906.

Quelque les statistiques de notre commerce d'importation et de notre commerce d'exportation pendant l'exercice de 1904-1905 n'indique aucune augmentation, les relevés de notre commerce jusqu'au 1er mai courant sont très encourageants, comme il appert au tableau suivant :

	IMPORTATIONS POUR LA CONSOMMATION.	
	Dix mois au 1er mai 1905.	Dix mois au 1er mai 1906.
	\$	\$
Mdses imposables....	120,673,298	138,344,074
" exemptes.....	79,304,078	86,913,502
Total.....	199,977,375	225,257,576
Numéraire et lingots..	9,574,439	5,037,681
Grand total.....	209,551,815	230,345,257

Voici le résultat des exportations qui offrent, pour un grand nombre d'honorables députés, plus d'intérêt que les importations :

TOTAL DES EXPORTATIONS.

	10 mois expirés le 30 avril 1905.		10 mois expirés le 30 avril 1906.	
	Domestiques.	Etrangères.	Domestiques.	Etrangères.
	\$	\$	\$	\$
Mines.....	24,622,986	225,089	27,490,993	168,336
Pêcheries.....	8,882,788	14,942	13,168,905	16,533
Forêts.....	24,802,682	109,097	28,537,996	79,367
Animaux et leurs produits	53,082,323	521,543	56,645,361	583,759
Agriculture.....	25,709,620	2,580,520	44,102,260	4,662,679
Manufactures.....	16,811,351	2,809,535	19,748,297	2,310,115
Divers.....	29,653	1,513,643	63,142	616,796
Total des marchandises.....	153,941,403	7,774,369	189,757,157	8,437,585
Numéraire et lingots.....	673,825	7,202,956
Total des exportations.....	153,941,403	8,448,194	189,757,157	15,640,541

Total des exportations, 10 mois, 1904-1905, \$162,389,597.

" " 10 " 1905-1906, 205,397,698.

Recettes de la douane, 10 mois, 1904-1905, \$33,747,857.

" " 10 " 1905-1906, 37,507,464.

Je n'ai pas voulu pour plusieurs raisons charger mon budget de chiffres, mais je crois qu'il est à propos de donner certains faits frappants groupés par périodes de 10 ans

et qui permettent de saisir à première vue les progrès considérables que le pays a accomplis dans ces dernières années. Je soumetts en conséquence les tableaux suivants :

Diverses statistiques indiquant les progrès
que le Canada a accomplis depuis 1875 :

Total des importations

1875..	\$123,070,283
1885..	108,941,486
1895..	110,781,682
1905..	266,834,417

Total des exportations.

1875..	\$ 77,886,979
1885..	89,238,361
1895..	113,638,803
1905..	203,316,872

Total du commerce.

1875..	\$200,957,262
1885..	198,179,847
1895..	224,420,485
1905..	470,151,289

Dépôts dans les banques au-
torisées, 30 juin.

1875..	\$ 61,094,860
1885..	95,030,429
1895..	182,688,227
1905..	468,571,648

Prêts dans les banques auto-
risées, 30 juin.

1875..	\$136,771,679
1885..	162,847,002
1895..	224,627,632
1905..	480,906,634

Dettes en souffrance, 30 juin 1895..	\$2,366,964
Dettes en souffrance, 30 juin 1905..	1,689,487

Billets des banques autorisées
en circulation, 31 octobre.

1875..	\$ 25,599,831
1885..	34,576,246
1895..	34,671,028
1905..	76,890,863

Billets du Dominion en circulation,
31 octobre.

1875..	\$ 11,119,485
1885..	18,072,355
1895..	22,893,259
1905..	51,144,312

Nombre de milles de chemins de fer en
exploitation.
30 juin.

1875..	Milles. 4,804
1885..	10,773
1895..	15,977
1905..	20,487

Nombre de tonnes de marchandises trans-
portées par les chemins de fer.

1875..	Absence de relevés.
1885..	14,659,271
1895..	21,524,421
1905..	50,893,957

Ce tableau ne saurait être complet sans
les suivants qui établissent la comparaison
entre les dépenses et les recettes :

Recettes à compte du fonds consolidé.

1875..	\$ 24,648,715
1885..	32,797,001
1895..	33,978,129
1905..	71,182,772

Dépenses imputables sur le fonds consolidé.

1875..	\$ 23,713,071
1885..	35,037,060
1895..	38,132,005
1905..	63,319,682

Dépenses totales de toutes sources.

1875..	\$ 32,888,910
1885..	49,163,077
1895..	42,872,338
1905..	78,804,138

Ces chiffres accusent l'énorme augmenta-
tion de nos dépenses publiques et l'on s'en
sert pour nous critiquer avec plus ou moins
de bienveillance mais plutôt d'une façon
hostile. Nous admettons que les dépenses
ont augmenté considérablement, mais il
est très possible que ces dépenses aient
exercé une influence sur les progrès du pays.
Je ne veux pas dire que chaque denier dé-
pensé contribue directement au progrès d'un
pays, mais indirectement, c'est ce qui se pro-
duit. Il n'y a pas de doute que les grandes
dépenses d'argent que le Gouvernement a
faites sont un des facteurs les plus impor-
tants dans le développement du pays. D'ai-
lleurs les statistiques sont là pour montrer
que les recettes nationales se sont accrues
en proportion des dépenses.

Je ferai remarquer que les dépenses de
toutes sources sont passées de \$42,872,338
en 1895 à \$78,804,138 en 1905, ce qui repré-
sente un surcroît de dépenses de \$35,931,800
pendant les dix ans, ou une proportion de
83 $\frac{1}{2}$ par cent. J'avoue que c'est une forte
proportion, mais pendant la même période,
les affaires ont augmenté dans une plus
forte proportion, comme le montre le ta-
bleau suivant :

Pour cent.

Total du commerce..	109 $\frac{1}{2}$
Revenu à compte du fonds consolidé..	109 $\frac{1}{2}$
Dépôts dans les banques autorisées....	156
Prêts dans les banques autorisées.....	114
Transport des marchandises en chemins de fer (tonnage).....	136

Ces chiffres me confirment que quelle que
soit l'augmentation des dépenses publiques au
Canada, cette augmentation a été nécessaire
pour développer les ressources du pays; d'ai-
lleurs, l'augmentation des dépenses n'est pas
disproportionnée, si nous mettons en regard
les augmentations que je viens de citer dans
le commerce, dans les affaires de banques,
dans le trafic des chemins de fer, etc. L'ac-
croissement des dépenses est inséparable de
la question de la dette publique. Les résul-
tats de notre politique sous ce rapport se
recommandent d'eux-mêmes à la Chambre
et au pays. On ne doit pas s'attendre à
la diminution de la dette publique dans un
pays comme le nôtre. Je n'ai jamais man-
qué, chaque fois que j'ai eu le plaisir de pro-
noncer mon budget, de prévenir d'avance
mes auditeurs qu'on ne doit pas s'attendre
à voir la dette publique rester stationnaire,
à cause de l'étendue du pays, de ce qui
reste encore à faire, de l'expansion que
prend chaque jour le territoire habitable.
C'est pourquoi je dis que même aujourd'hui,
dussions-nous augmenter considérablement
la dette publique, il n'y a là rien qui doive
nous intimider. Je puis toutefois montrer
que nous n'avons pas augmenté outre me-

sure la dette nationale. Il y a plus. Je crois que nous l'avons augmentée bien modérément eu égard aux travaux que nous avons accomplis. La réduction de la dette publique n'est pas dans la coutume des peuples. Une couple de fois seulement j'ai eu le plaisir de faire allusion à la réduction de la dette au Canada ; mais cette réduction ne s'est produite que deux fois dans l'histoire du pays, une fois en 1871, au montant de \$503,224 et une fois en 1882, au montant de \$2,734,29, un total de \$2,237,252.

Nous avons été plus heureux sous ce rapport, ayant accumulé pendant trois ans sur neuf ans de notre administration une réduction totale de la dette égale à \$11,741,000, mais l'augmentation nette de la dette pendant neuf ans, à venir jusqu'au 30 juin 1905, est de \$7,726,732. Dans toute circonstance cet accroissement serait considéré comme très modéré, mais si l'on tient compte de tout ce que notre gouvernement a accompli, on voit que l'accroissement de la dette n'a pas été plus considérable. Nous avons dépensé libéralement à compte du capital et en paiement de primes. Nous avons dépensé, en neuf ans, à part les frais ordinaires de l'administration, qui sont imputables sur le fond consolidé, pas moins de \$97,015,325 au fonds du capital et du compte spécial, et malgré cela nous n'avons ajouté à la dette que \$7,726,732. En voici le détail :

	Dépense à compte du ca- pital et du comptes spécial.	Augmentation de la dette publique.
	\$	\$
1897	4,622,996	+3,041,163
1898.....	1,701,755	+2,416,802
1899.....	9,639,134	+2,317,047
1900.....	9,742,187	- 779,639
1901.....	11,116,498	+2,986,196
1902.....	13,211,407	+3,349,085
1903.....	10,054,679	-10,222,100
1904.....	16,642,214	- 739,270
1905.....	15,484,455	+5,356,448
	97,015,325	7,726,732

Je me suis fait préparer par un de mes employés un état montrant la répartition de la dette publique sur la population. Naturellement il faut toujours mesurer le fardeau de la dette publique sur le chiffre de la population grevée. J'ai un état de la population et de la dette par tête pour chaque année. En 1895, la dette per capita était de \$50.07. Je ne m'arrêterai pas aux autres années ; je passe immédiatement à 1905. D'après mes chiffres, la population est de 5,616,969 habitants et la dette nationale de

M. FIELDING.

\$266,224,166, ce qui équivaut à une dette par tête de \$47.39. Si ce calcul est exact il montre que la dette par tête a diminué de \$50.61 en 1896 à \$47.39 en 1905, soit de \$3.22 par tête.

M. FOSTER : A combien évaluez-vous le chiffre de la population ?

M. FIELDING : J'ai l'intention de corriger cette estimation, mais je la donne à l'honorable député telle qu'elle m'a été fournie—c'est 5,616,969. Je l'ai donnée telle qu'elle a été préparée au ministère de l'Agriculture sur des progressions mathématiques qui servent d'année en année à établir le chiffre de la population, d'après la proportion de l'augmentation basée sur les chiffres du dernier recensement. C'est la méthode en usage. C'est une règle mathématique qui sert à nous donner tous les ans le chiffre approximatif de la population et j'admets qu'elle est sujette à révision. La population d'après le recensement de 1901 était de 5,384,745 âmes ; elle aurait augmenté en quatre ans, d'après ce calcul, de 232,000 âmes quoique les rapports de l'immigration accusent des arrivages de 472,000 immigrants pendant la même période de temps. Si nous nous en rapportons à ces relevés et au recensement de 1901, notre population devrait être de 5,857,084 à la date du 30 juin dernier, en ne tenant aucun compte de l'augmentation naturelle. Je suis sûr que la Chambre admettra avec moi que si nous avons 5,384,745 âmes de population en 1901 et que si l'immigration nous a amené depuis 472,000 sujets, donnant un total de 5,857,084 habitants, il n'est pas exagéré de dire qu'à la date du 30 juin dernier la population du Canada était de 6,000,000 d'âmes, y compris une légère augmentation naturelle. Je sais que certains fonctionnaires de l'administration trouvent que mon estimation est trop modérée, et qu'ils sont prêts à démontrer qu'à cette date le chiffre de la population était beaucoup plus élevé, mais je pense et je ne crois pas que personne le conteste, que la population du Canada n'était pas moins de 6,000,000 d'âmes à la date du 30 juin dernier.

M. FOSTER : Sans compter les Indiens ?

M. FIELDING : L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Fisher) dit que les Indiens sont compris dans cette estimation. C'est l'habitude. Si nous acceptons ce chiffre et répartissons la dette publique en conséquence, la dette par tête n'est plus \$47.39, mais bien 44.37, le chiffre le plus bas qui ait jamais figuré dans les annales du pays depuis 30 ans.

Ayant fait cette correction, le tableau suivant indique l'état de la dette publique à la fin de chaque exercice depuis 1895 ainsi que le per capita.

—	Population.	Dette nette.	Par tête.	
			\$	c.
1895.....	5,054,285	253,074,927	50	07
1896.....	5,107,918	258,497,432	50	61
1897.....	5,162,121	261,538,596	50	66
1898.....	5,216,899	263,956,398	50	60
1899.....	5,272,258	266,278,446	50	50
1900.....	5,328,205	265,493,806	49	83
1901.....	5,384,745	268,480,003	49	86
1902.....	5,441,885	271,829,089	49	95
1903.....	5,499,632	261,606,988	47	57
1904.....	5,557,991	260,867,718	46	94
1905.....	6,000,000	266,224,166	44	37

Le Gouvernement a été des plus heureux dans la négociation de ses emprunts. Nous avons eu à peine besoin de nous adresser au marché public, tandis que presque tous mes prédécesseurs ont été obligés, c'est le mot, d'y avoir recours. Nous n'avons contracté qu'un seul emprunt public pendant nos neuf années d'administration; c'était en 1897, pour un emprunt comparativement restreint de £2,000,000. Nous établimes un nouveau record avec cet emprunt, car nous fûmes assez heureux de le contracter juste au moment psychologique. Cet emprunt placé sur le marché à 2½ p. 100, fut négocié à 2:86 d'intérêt, ce qui est très satisfaisant.

J'ajouterai, cependant, que nous n'avons jamais pu depuis répéter une transaction monétaire dans des conditions aussi avantageuses. Aucune autre colonie n'a jamais pu tenter un emprunt à 2½ p. 100, et le Canada lui-même n'aurait jamais réussi, si nous n'avions été assez heureux de saisir le moment propice. En ces dernières années, cependant, le marché monétaire n'a pas été aussi favorable, à cause, par exemple, de la guerre, et d'autres raisons encore. L'énorme développement industriel qui s'est produit dans l'univers entier a activé proportionnellement la demande des capitaux, mais l'offre n'a pas toujours répondu à la demande. Naturellement, l'emprunteur solvable peut toujours négocier, s'il consent à payer assez cher; mais vu la grande demande de capitaux depuis quelques années, les prêteurs hésitent fortement à acheter les effets de premier ordre qui ne produisent que 2½ à 3 p. 100. Ils ont tant d'autres placements plus avantageux, qu'ils refusent d'accepter ceux qui rapportent moins. L'insuccès de certains corps publics à négocier des emprunts en Angleterre en est la preuve. Je le répète, il est toujours facile d'emprunter pourvu qu'on y mette le prix, mais la plupart des gouvernements et des corps publics savent que le marché est défavorable depuis quelques années.

Un exemple frappant, exceptionnel peut-être, est l'emprunt négocié récemment en Europe par la Russie, emprunt de £430,000,000 qui aurait échoué s'elle n'eût accepté de garantir tout prêt de 6 p. 100. Naturellement, la Russie a beaucoup souffert

des suites de la guerre avec le Japon; son prestige a diminué, mais elle est encore une puissante nation et personne ne doute qu'elle fera honneur à ses engagements. Cette grande nation payant 6 pour 100 sur ses emprunts est une autre indication des conditions défavorables du marché monétaire.

Nous avons été heureux de ne pas être tenus de recourir au marché. Nos abondantes recettes qui excèdent nos dépenses ordinaires ont suffi à défrayer nos dépenses à compte du capital et nos dépenses ordinaires. Nous avons pu en outre racheter plusieurs de nos emprunts à échéance.

Nous avons dû, de temps à autre, émettre des bons du Trésor. Il vaut mieux emprunter ainsi à courte échéance à un taux plus élevé que d'ajouter à la dette hypothécaire à long terme dans les conditions actuellement défavorables du marché. C'est pourquoi nous avons émis à différents intervalles quand le besoin s'en est fait sentir, des bons du Trésor qui nous ont permis avec nos larges recettes d'administrer les affaires du pays. Nous n'avons pas contracté d'emprunt sur le marché depuis 1897.

M. FOSTER : L'honorable ministre peut-il nous dire le nombre et la valeur des bons du Trésor qu'il a émis ?

M. FIELDING : L'émission des bons du trésor représente un total de £600,000 et date du mois de mars 1905; elle a été escomptée à 2½ p. 100, escompte tout particulièrement avantageux; nous l'avons renouvelée plus tard à 3½ p. 100 et subséquemment encore à 3½ p. 100. C'est la seule émission de bons du Trésor qui ait été faite.

M. FOSTER : La dernière, dites-vous, porte 3½ p. 100 ?

M. FIELDING : La dernière et la plus élevée porte 3½ p. 100 d'intérêt. Nous avons en d'autres temps racheté des bons du Trésor qui ont porté jusqu'à 3½ p. 100. Nous avons en sus de ces £600,000 de bons du Trésor en circulation, un dépassement de crédit de £400,000.

Nous avions une émission de £800,000 en bons du Trésor qui venait à échéance et nous avons cru qu'il n'était pas prudent de la renouveler dans le moment. Nous avons pu en payer £400,000 et l'autre moitié reste inscrite au débit de notre compte à la banque. Nous n'avons pas encore décidé si nous émettrons de nouveaux bons du Trésor ou si nous laisserons la question dans cet état quelque temps. Nous attendons une occasion favorable.

M. FOSTER Qu'est-ce que cela vous coûte, en attendant ?

M. FIELDING : Notre arrangement avec la banque c'est que notre compte débiteur paiera le taux d'intérêt de la banque d'Angleterre, à cette date, quel qu'il soit. Dernièrement ce taux était de 3½; il y a deux semaines il a été porté à 4; les dernière-

res nouvelles apportées par les journaux sont qu'on s'attend à une baisse dans une semaine ou deux et il est probable que l'argent reviendra alors à 3½. Sur tous nos débits nous payons le taux de la banque d'Angleterre, quelles que soient ses variations de temps à autre.

M. FOSTER : Où est ce compte ?

M. FIELDING : À la banque de Montréal, à Londres. Ce sont nos seuls emprunts temporaires. À certaines dates, naturellement, ils ont été plus considérables, selon les besoins du moment, et ils ont été payés, à différents intervalles, et de nouveaux bons du Trésor ont été émis selon les besoins. Ce fut un grand avantage, comme je l'ai dit, de ne pas être obligé d'emprunter, car je suis convaincu que tout emprunt permanent que nous aurions voulu faire, dans ces derniers temps, aurait nécessairement porté un intérêt élevé. Nous avons la conviction d'avoir agi prudemment en émettant des bons du Trésor, à courte échéance, en attendant un marché favorable, dans l'espérance de placer nos obligations dans de meilleures conditions.

Mais parce que nous avons eu la chance de ne pas être obligés d'aller sur le marché, et parce que nous avons pu solder nos obligations avec l'aide des recettes du pays et des bons du Trésor, cela ne peut pas durer indéfiniment. Des emprunts considérables arrivent à échéance et nous aurons de lourdes obligations, surtout celles découlant du chemin de fer Transcontinental. Nous croyons que la meilleure manière de nous y préparer est de contracter un emprunt public. Des que le marché financier sera plus favorable nous lancerons un emprunt public, en la manière ordinaire.

Les emprunts qui arrivent à échéance sont considérables et je vais dire en quoi ils consistent. L'emprunt de £2,500,000 à 4 pour 100 de 1876, sera échu le 1er novembre prochain, et le 1er mai 1907, une autre somme de £2,275,082 14-5, devient due. Cette dernière somme représente la partie de l'emprunt de 1874, qui est venue à échéance le 1er mai 1904, et qui a été prolongée.

D'année en année, jusqu'en 1910, nous aurons à prendre des mesures pour solder des obligations arrivant à échéance.

Nos échéances, jusqu'en 1910 se repartissent comme suit :

1er novembre 1906.. . . .	£2,500,000	00	0
1er mai 1907.. . . .	2,275,082	14	5
1er avril 1908.. . . .	1,500,000	00	0
1er novembre 1908.. . . .	4,500,000	00	0
1er juin 1909.. . . .	5,000,000	00	0
1er janvier 1910.. . . .	6,443,136	2	9
1er janvier 1910.. . . .	4,000,000	00	0
1er octobre 1910.. . . .	1,500,000	00	0
	£27,718,218	17	2

Depuis 1903, plusieurs emprunts sont venus à échéance et ils ont été réglés comme suit : le 1er octobre 1903, l'emprunt garanti de l'Intercolonial, à 4 pour 100 de £1,500,000

M. FIELDING.

et l'emprunt non garanti de l'Intercolonial de £500,000, à 5 pour 100, remboursés au comptant. Le 1er avril 1904, l'emprunt garanti de la Terre de Rupert, de £300,000 à 4 pour 100, remboursé au comptant. Le 1er mai 1904, l'emprunt de 1874, de £4,000,000, à 4 pour 100. £2,500,000 de cet emprunt, ont été prolongés de trois ans. Le 1er novembre 1905, l'emprunt de 1875, de £1,000,000 à 4 pour 100, racheté au comptant.

On voit par ces chiffres que nous avons soldé une partie considérable de nos obligations échues et que nous avons pu les solder au comptant, sauf dans un cas, où une partie de l'emprunt a été renouvelée, comme je viens de l'expliquer.

L'an dernier j'ai expliqué à la Chambre que des arrangements avaient été faits pour nous débarrasser de la monnaie d'argent américaine. Nous avons constaté qu'une très grande quantité de cette monnaie d'argent était en circulation au Canada. Plusieurs députés, par orgueil national ou pensant qu'il y aurait un avantage à faire circuler notre propre monnaie, demandèrent au Gouvernement d'aviser aux moyens à prendre pour remplacer la monnaie d'argent américaine, par la monnaie canadienne. Pour me rendre à ce désir, j'ai fait avec les banques un arrangement dont les effets ont été un peu lents à se faire sentir. Jusqu'à présent \$273,750 de monnaie d'argent américaine ont été renvoyés aux Etats-Unis et remplacés par de la monnaie d'argent canadienne.

J'ai ici plusieurs tableaux statistiques de l'immigration au Canada ; je n'en imposerais pas la lecture à la Chambre mais il ressort de cette statistique un fait intéressant que je tiens à signaler et que la Chambre remarquera aussi avec plaisir, j'en suis certain. Non seulement l'immigration, pendant l'exercice en cours, augmente, mais elle augmente d'une manière dont nous devons nous réjouir, si nous considérons d'où nous vient cette immigration. Durant les dix mois du dernier exercice, le nombre des immigrants inscrits a été de 93,309 et durant les dix mois de l'exercice en cours, ce nombre est porté à 117,585. Quant à l'ensemble, l'accroissement est donc satisfaisant. Mais si on étudie les détails de l'immigration de cette année, on constate que l'an dernier il nous est venu 23,637 immigrants de l'Europe continentale, et que cette année, ce chiffre est à peu près le même, soit 23,739.

Il n'y a donc pas eu d'augmentation appréciable dans notre immigration du continent européen. Quant à l'immigration des Etats-Unis, on constate que le nombre des immigrants, qui était de 31,969 pour les dix mois expirés le 30 avril 1905, s'est élevé à 43,237 à la même date cette année. Je sais que certaines personnes, parfois en dehors du Canada—et plus elles en sont éloignées plus elles sont portées à penser ainsi—entretiennent des doutes sur les conséquences de cette forte immigration des Etats-Unis au Canada. Je crois me faire l'écho de tous

ceux qui ont visité le Nord-Ouest en disant que les immigrants qui nous sont venus des Etats-Unis jusqu'à présent, comptent au nombre de nos meilleurs colons. Ils sont habitués au genre de vie de l'ouest ; ils savent administrer une ferme dans ces contrées et, en général, ils possèdent un petit capital et sont très intelligents. J'ai, d'ailleurs, une foi si vive dans la puissance assimilatrice des pays et des institutions britanniques que je n'ai pas le moindre doute que ces immigrants feront d'excellents Canadiens.

Si on étudie les rapports de l'immigration venue d'Angleterre, on constate un état de chose tout aussi satisfaisant. Durant les dix premiers mois de l'an dernier, l'immigration du Royaume-Uni s'est élevée à 43,703, et durant les dix mois de l'exercice en cours, à 50,609. Bien que nous soyons heureux de recevoir des immigrants du continent européen, je suis certain que nous nous réjouissons de voir que notre immigration compte une aussi forte proportion d'immigrants d'Angleterre et des Etats-Unis qui parlent notre langue et comprennent nos institutions.

L'honorable premier ministre a annoncé il y a quelque temps que la revision du tarif ne se ferait pas à cette session. Je regrette beaucoup les circonstances qui l'ont obligé à faire cette déclaration, mais nous n'avons pu y remédier. Nous avons cru, qu'après cette décision nous aurions une session plus courte et plus calme.

M. FOSTER : Est-ce entièrement dû à l'entorse ?

M. FISHER : Si l'honorable député soupçonne d'autres motifs, quels sont-ils ?

M. FOSTER : Il n'est pas facile de lire dans l'esprit de l'honorable ministre.

M. FIELDING : Je puis dire à l'honorable député que pour ce qui me concerne, il n'y a pas d'autres raisons. Mais mon honorable ami a l'imagination vive, et il a peut-être découvert des motifs auxquels nous n'avons pas songé. Conformément à la déclaration de l'honorable premier ministre, nous n'avons aucun changement appréciable à faire dans le tarif. Je déposerai cependant une ou deux résolutions qui, sans modifier le tarif, accentuent les conditions existantes. La première prolonge de six mois la période pendant laquelle les machines pour la fabrication du sucre de betteraves pourront être importées en franchise. On nous a représenté que certaines fabriques étaient en cours de construction, ou en projet, lorsque cette exemption a été accordée, et qu'elles seront en opération cette année ; cette prolongation du délai profitera à cette industrie. Nous proposons donc de prolonger l'exemption jusqu'au 31 décembre prochain.

Il y a aussi dans le tarif une exemption semblable, relative aux machines servant à l'exploitation des placers d'alluvion. Cette exemption a été accordée particulièrement pour encourager l'industrie minière au Yu-

kon, et nous proposons de la prolonger également jusqu'au 31 décembre prochain.

Nous proposons aussi une autre résolution relative au repassage des rails d'acier au laminoir. Il y a quelque temps, la compagnie du Grand-Tronc nous fit savoir qu'elle désirait envoyer à l'étranger une certaine quantité de vieux rails d'acier pour les faire passer de nouveau au laminoir et les réimporter au Canada pour les employer sur certains embranchements dont le service serait ainsi grandement amélioré. La compagnie prétend que ce travail ne peut pas se faire au Canada et elle demande de pouvoir importer en franchise les rails ainsi repassés au laminoir. Le Gouvernement n'a pu se rendre à cette demande, mais si ce travail est impossible au Canada, il consent à ce que ces rails soient envoyés aux Etats-Unis pour être repassés au laminoir et ramenés au Canada, sans payer la totalité du droit imposé sur les rails neufs. Le droit ne sera perçu que sur la valeur de la main-d'œuvre entrant dans cette opération. En vertu de cet arrangement une remise de droits a été accordée au Grand-Tronc à l'égard d'une certaine quantité de rails qu'il a importée dans ces circonstances.

Nous avons cru préférable, cependant, de ne pas traiter la question à ce point de vue, mais sous la forme d'une résolution décrétant que lorsque de vieux rails ayant déjà servi seront envoyés à l'étranger pour être repassés au laminoir, ils pourront être importés de nouveau moyennant un droit de 25 pour 100 sur la valeur de la main-d'œuvre entrant dans cette opération, pourvu toutefois, que cet arrangement prenne fin dès qu'il y aura au Canada un établissement en état de faire ce travail.

Du moment qu'il aura été démontré au Gouverneur général en conseil des ministres qu'un établissement de cette nature existe au Canada, cette disposition cessera d'être en vigueur et ces rails seront soumis au tarif ordinaire de \$7 par tonne. Un droit de 25 pour 100 sur la valeur de la main-d'œuvre, représente à peu près le droit de \$7 par tonne sur les rails neufs, car le prix actuel des rails d'acier est d'environ \$28 par tonne ; ainsi, bien que le droit soit spécifique, il équivaut à peu près à un droit ad valorem de 25 pour 100. Nous proposerons donc que toutes les compagnies de chemins de fer qui désireront faire cette opération, puissent importer leurs rails repassés au laminoir, moyennant ce droit de 25 pour 100 sur la valeur de la main-d'œuvre.

Quant à la question générale du tarif, les honorables députés savent qu'en compagnie de deux de mes collègues, l'honorable ministre des Douanes et l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur, qui est maintenant ministre de la Marine et des Pêcheries, j'ai visité presque tout le pays, et que nous nous sommes enquis, autant que possible, des désirs de toutes les classes de la population,

sur cette question. Durant notre enquête nous avons eu le concours de l'honorable ministre du Commerce, dans certaines occasions, et d'autres membres du cabinet nous ont aussi assistés, dans différentes parties du pays.

Partout, les séances de cette commission du tarif ont été suivies avec beaucoup d'intérêt. Les gens venaient de loin exposer leurs vues et je crois qu'ils ont été satisfaits de la manière dont ils ont été entendus. Pendant les vacances, si la présente session n'est pas trop longue, et ne nous oblige pas à modifier notre programme, nous nous proposons de reprendre ce travail et à la session de novembre nous espérons soumettre au Parlement un tarif révisé. Il ne contiendra peut-être pas de nombreux changements, mais il sera mieux adapté aux nouvelles conditions. Nous espérons aussi être aussi heureux que nous l'avons été par le passé, en soumettant un tarif qui réponde aux besoins de toutes les industries du pays, et nous donne encore une longue période de stabilité fiscale grâce à laquelle les industries canadiennes continueront à prospérer comme elles l'ont fait depuis neuf ans.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la Séance.

L'honorable M. GEO. E. FOSTER (Toronto-nord) : Avec l'honorable ministre des Finances et avec toute la Chambre je me réjouis des conditions actuelles du pays, conséquence de celles dont nous sommes favorisés depuis un certain nombre d'années et qui ont permis à l'honorable ministre de faire un exposé si agréable des progrès et du développement du pays. En tant que ses chiffres ont rapport aux différentes phases des progrès du Canada et indiquent un accroissement constant dans notre commerce étranger, dans l'expansion de nos industries et dans le développement général de la nation, nous, les députés de l'opposition, à titre de bons Canadiens, ne pouvons que nous réjouir de voir que les conditions actuelles soient si pleines de promesses, et que les chiffres qu'il nous a donnés soient une preuve si éclatante des progrès que nous faisons.

A ce point de vue, sans aucun esprit de parti, sans vouloir chercher d'excuses atténuantes dans la politique, je dis que les déclarations faites cet après-midi par l'honorable ministre des Finances ont été reçues avec autant de satisfaction et applaudies avec autant de ferveur par la gauche que par la droite. Je félicite aussi l'honorable ministre du ton et de la forme de son discours. Il ne contient pas un seul passage auquel l'opposition puisse trouver à redire. On y remarque d'un bout à l'autre cette fierté bien excusable à laquelle n'échappe

pas un ministre des Finances qui est en état de faire un brillant exposé des exercices qu'il passe en revue et dont il fait l'histoire ; tout cela est parfaitement légitime.

Mais en tant que ces chiffres et ces preuves de progrès peuvent avoir la prétention d'attribuer les résultats acquis aux seuls efforts du parti au pouvoir, il y aura naturellement de grandes divergences d'opinions entre les deux partis dans cette Chambre. Nous sommes tous des hommes assagis par l'âge, et s'il nous arrive quelquefois, dans l'intérêt d'un parti, de pousser les choses au delà de leurs conclusions légitimes, nous avons tous assez d'expérience et de connaissances pour savoir qu'une simple disposition de chiffres couvrant une période de quelques années, n'est pas, malgré l'éloquence et l'art avec lesquels elle est présentée, une preuve concluante que les progrès que nous avons faits sont l'œuvre des grandes qualités d'hommes d'Etat de ceux qui gouvernent.

Pour un pays comme pour un individu, il y a des périodes de progrès ; il serait oiseux de comparer un homme dans l'épanouissement de sa vigueur avec un jeune enfant, de mettre en regard les actes et les résultats acquis pendant l'âge mûr et les actes et les résultats acquis pendant l'enfance, pour y trouver matière à glorifier l'un au détriment de l'autre. Il en est de même pour un pays. Le Canada a eu sa naissance, son enfance, sa jeunesse et une jeunesse plus avancée qu'il traverse en ce moment.

Ce dont il convient surtout de se réjouir et de s'enorgueillir, c'est de voir que le Canada, depuis sa naissance, en 1867, a toujours fait des progrès, est toujours allé de l'avant ; a toujours donné des signes d'une plus complète unification et a toujours atteint de nouveaux développements dans son commerce interprovincial et extérieur. Nous en éprouvons tous une fierté légitime et nous regardons l'avenir avec la conscience que les exploits du passé ne sont que le présage d'une plus grande expansion dans l'avenir.

Mais en faisant l'exposé de la situation, le ministre des Finances, comme c'était son droit d'ailleurs, a fait voir à la Chambre et au pays, le côté le plus brillant de la médaille. C'est très humain de toujours présenter le meilleur côté de sa propre cause, mais cet exposé que nous a fait l'honorable ministre des Finances, cet après-midi, n'est pas complet. Il y a certains points qui, s'ils étaient mis en relief pourraient peut-être assombrir le tableau qui nous a été présenté. L'honorable ministre nous a parlé de ses excédents, mais il s'est bien gardé de rappeler à ses auditeurs que ces excédents sont peut-être dus à ce qu'il a prélevé sur les contribuables des sommes plus élevées que celles qui étaient prélevées par ses prédécesseurs.